

# La MAIF, 1er assureur français à lancer une assurance automobile collaborative, via sa filiale Altima Assurances



Dans un secteur concurrentiel frappé par la rupture digitale et face à des consommateurs de plus en plus exigeants, le Groupe MAIF place l'expérience de l'utilisateur, le digital, l'économie collaborative et l'innovation au cœur de sa stratégie et ne cesse de se réinventer pour proposer des offres et services toujours plus innovants et pertinents.

Afin de répondre à tous ces défis, la MAIF poursuit sa transformation et se dote de nouveaux outils lui permettant d'être plus agile et innovante. Dans ce contexte, elle a fait le choix de racheter Altima Assurances en 2015, une société créée à l'origine avec d'autres mutuelles de l'assurance.

Placée sous la direction de Florent Villain depuis quelques semaines, Altima est confortée dans un rôle de laboratoire stratégique pour la Mutuelle, notamment sur les nouveaux usages (mobilité, assurances à la demande,...) et les dispositifs BtoBtoC. Cette société a d'ores et déjà permis à la MAIF de commercialiser deux nouvelles offres en marque blanche :

- Une offre répondant aux nouveaux usages, à destination de particuliers conducteurs de 2 roues (« 4+2 ») avec une technologie Pay When You Drive,
- Une offre à destination des Associations et Collectivités permettant d'assurer les grandes flottes de véhicules.

2017 marquera donc une nouvelle étape puisqu'Altima lance sa première offre BtoC sous la marque « Altima par Maif » : il s'agit d'une offre d'assurance collaborative. Le Groupe MAIF devient le premier assureur français à proposer ce type d'assurance et affiche clairement son ambition de proposer des offres sur-mesure répondant aux besoins de chaque communauté, avec une couverture assurantielle adaptée, couplée à des services spécifiques.

## Communiqué de presse

4 mai 2017

sinistralité sur l'année en cours, elle pourrait bénéficier d'une redistribution pouvant aller jusqu'à 30% de la prime (HT). Il s'agit de proposer une offre qui répond à une nouvelle forme de mutualisation et crée un cercle vertueux pour une conduite responsable tout en favorisant l'esprit de communauté de ses utilisateurs.



**Pascal Demurger**  
Directeur général du groupe MAIF  
et Président d'Altima Assurances

@pascaldemurger

“ Avec cette offre d'assurance automobile collaborative proposée via notre filiale Altima Assurances, la MAIF n'hésite pas à disrupter son propre modèle en expérimentant des approches innovantes et en apportant de nouvelles réponses aux besoins des consommateurs. Il s'agit là d'une nouvelle illustration de notre stratégie. ”

## Favoriser les pratiques collaboratives et fédérer des communautés

L'assurance collaborative Altima par MAIF s'adresse spécifiquement à des groupes de conducteurs partageant les mêmes usages, équipements, passions,... et qui souhaitent assurer leurs véhicules ensemble. La première communauté visée est celle des conducteurs de véhicules électriques, mais une offre dédiée sera progressivement proposée à d'autres communautés de conducteurs.

La communauté Electrique bénéficiera d'un contrat d'assurance spécifique, tous risques et sans franchise, incluant une garantie corporelle. Par ailleurs, afin que l'utilisateur soit accompagné dans toutes les étapes de sa conduite, des garanties d'assistance adaptées sont également proposées, ainsi que des services dédiés à savoir :

- un « bonus à la souscription », en lien avec la recharge électrique du véhicule est proposé
- un accès à une prestation négociée pour un diagnostic de la remise en état du véhicule à la fin de Location Longue Durée
- un service de location ponctuelle de véhicule thermique sera également proposé
- l'accès à un mandataire auto
- l'accès à des tutos sur les bonnes pratiques de la conduite électrique

## Favoriser les bons comportements et redonner le pouvoir aux assurés

Cette nouvelle assurance collaborative doit également permettre de favoriser les bons comportements. En effet, si la communauté adopte un comportement responsable et génère de bons résultats en termes de

## A propos d'Altima Assurances



Fondé en 2001 à l'initiative de mutuelles du GEMA, Altima Assurances est un ensemble composé d'une société d'assurance et d'une société de courtage. En dehors d'une activité d'assurance IARD classique, exercée en propre, Altima Assurances intervient principalement, en partenariat avec des institutionnels (Etablissements bancaires et Sociétés d'assurances), dans le cadre d'une démarche affinitaire, pour élaborer et commercialiser des produits d'assurance, le cas échéant en marque blanche, destinés à compléter leurs gammes de produits. Altima Assurances permet également à des fournisseurs ou distributeurs, de mettre à la disposition de leurs clients, en inclusion ou en option, des garanties d'assurance spécifiquement adaptées aux produits ou aux services vendus.

## A propos de la MAIF



4ème assureur automobiles et 1er assureur du secteur associatif, la MAIF couvre l'ensemble des besoins de ses 3 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, santé, assistance, épargne, crédit...). La mutuelle est régulièrement plébiscitée en matière de relation clients où elle arrive en tête des sociétés françaises, secteur assurance. En 2015, le groupe MAIF a réalisé un chiffre d'affaires de 3,365 milliards d'euros. Plus d'informations sur : [www.maif.fr](http://www.maif.fr)